



LE 27 FÉVRIER 2012

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au Centre Communautaire de Beaupré, 3 rue de Fatima Est, lundi le 27 février 2012 à 18 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

5628-270212 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

5629-270212 **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION : RÈGLEMENT NO 1136**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beaupré accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Desjardins Mont Sainte-Anne pour son emprunt du 7 mars 2012 au montant de 1 424 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 1136, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

18 000 \$	2,92000 %	7 mars 2013
18 700 \$	2,92000 %	7 mars 2014
19 200 \$	2,92000 %	7 mars 2015
19 800 \$	2,92000 %	7 mars 2016
1 348 300 \$	2,92000 %	7 mars 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

5630-270212 **MODALITÉS DE L'ÉMISSION : RÈGLEMENT NO 1136**

ATTENDU que conformément au règlement d'emprunt numéro 1136, la Ville de Beaupré souhaite emprunter par billet un montant total de 1 424 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 424 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 1136 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le trésorier;

QUE les billets soient datés du 7 mars 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013	18 000 \$
2014	18 700 \$
2015	19 200 \$
2016	19 800 \$
2017	20 500 \$ (à payer en 2017)
2017	1 327 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Beaupré émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 7 mars 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 1136, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

5631-270212 **SUBVENTIONS VISANT LES PLANS ET ÉTUDES DE FAISABILITÉ
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTISPORTIF**

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré désire effectuer une étude de faisabilité dans le cadre du projet de construction d'un centre Multi sportif;

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré effectue le projet de construction d'un centre Multi sportif conformément au processus de planification :

- PSDD-Diagnostic stratégique de la MRC Côte de Beaupré;
- Résolution #4728-150210 (15 février 2010) : Engagement municipal en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés;
- Plan d'action sur les changements climatiques de la Ville de Beaupré

qui comprennent la vision et les objectifs de durabilité de la collectivité;

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré entend appliquer au Fonds Municipal Vert pour la réalisation de cette initiative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beaupré s'engage à affecter 206 900 \$ de son budget à cette initiative;

QUE la Ville de Beaufré appliquera au Fonds Municipal Vert pour l'obtention d'une subvention allant jusqu'à 50% des coûts admissibles, jusqu'à un maximum de 175 000 \$.

5632-270212 **SUBVENTIONS VISANT LES PLANS ET ÉTUDES DE FAISABILITÉ
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Beaufré désire effectuer une étude de faisabilité dans le cadre du projet de construction d'un nouvel hôtel de ville;

ATTENDU QUE la Ville de Beaufré effectue le projet de construction d'un nouvel hôtel de ville conformément au processus de planification :

- PSDD-Diagnostic stratégique de la MRC Côte de Beaufré;
- Résolution #4728-150210 (15 février 2010) : Engagement municipal en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés;
- Plan d'action sur les changements climatiques de la Ville de Beaufré

qui comprennent la vision et les objectifs de durabilité de la collectivité;

ATTENDU QUE la Ville de Beaufré entend appliquer au Fonds Municipal Vert pour la réalisation de cette initiative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beaufré s'engage à affecter 122 025 \$ de son budget à cette initiative;

QUE la Ville de Beaufré appliquera au Fonds Municipal Vert pour l'obtention d'une subvention allant jusqu'à 50% des coûts admissibles, jusqu'à un maximum de 175 000 \$.

5633-270212 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 18 h 20.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe